



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

### La situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2524 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat confié à la MINUATS. Il porte sur la situation au Soudan entre le 24 novembre 2020 et le 15 février 2021, sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et dans le domaine de la sécurité, ainsi que pour ce qui est de la protection des civils, des droits humains et de l'état de droit, et fait le point sur la mise en place de la Mission. Le rapport sur la réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui doit être présenté tous les 90 jours, est annexé au présent rapport, conformément à la résolution [2559 \(2020\)](#).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### Situation politique

2. Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil souverain a publié le décret n° 511 établissant le Conseil des partenaires durant la période de transition, qui compte 29 membres : 6 représentants de l'armée, le Premier Ministre, 13 représentants des Forces pour la liberté et le changement et les 7 signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, les 2 autres sièges étant réservés aux représentants (non identifiés) des signataires du volet de l'Accord concernant le Soudan oriental. Il n'y a qu'une femme parmi ces 29 membres. Le Gouvernement de transition, sous contrôle civil, les Forces pour la liberté et le changement et certains des signataires de l'Accord de Djouba, à savoir l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT) et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar (MPLS-N-faction Malek Agar), ont d'abord rejeté le décret, craignant que le Conseil des partenaires ne vienne affaiblir d'autres institutions de transition et mettant en avant un article du décret qui confère à celui-ci « tout autre pouvoir nécessaire (...) à l'exécution de son mandat et à l'exercice de son autorité ». Malgré ce rejet et suite à un examen quadripartite mené par le Conseil souverain, le Gouvernement de



transition, les Forces pour la liberté et le changement et les groupes armés signataires de l'Accord, le Conseil des partenaires a tenu sa première réunion le 16 décembre 2020. D'après sa première déclaration, il a approuvé des règlements qui lui permettront de faire office d'entité d'« appui » conformément au rôle qui lui a initialement été assigné, à savoir « assurer la coordination entre les acteurs et régler les différends » entre les diverses composantes politiques. Il devrait publier des règlements internes qui « ne porteraient pas atteinte à l'autorité ni aux pouvoirs des autres institutions de transition » et qui viendraient « compléter » le décret n° 511 du Conseil souverain.

3. Des négociations et des consultations ont été organisées au sujet de la formation d'un gouvernement de transition élargi qui inclurait les signataires de l'Accord de Djouba. Le 4 février 2021, le Conseil souverain a publié un décret constitutionnel portant sa composition à 14 membres, avec l'arrivée de trois signataires de l'Accord : le Président du Front révolutionnaire soudanais et chef de la faction ALS-CT, El Hadi Idris, le chef du MPLS-N-faction Malek Agar, Malek Agar, et le chef de l'Alliance des forces de libération du Soudan, Al-Taher Abu Bakr Hagar. D'influents groupes de femmes ont continué de faire campagne pour que les femmes soient pleinement et équitablement représentées dans les organes législatifs et exécutifs de transition. Cette revendication va dans le sens d'engagements pris précédemment par le Gouvernement de transition et d'autres signataires de l'Accord de Djouba en vue de renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que des dispositions du Document constitutionnel relatives à ces questions, notamment de celle prévoyant une représentation féminine d'au moins 40 % au Conseil législatif de transition. Les défenseuses des droits des femmes qui militent dans le cadre de la campagne « Tous nos droits » ont présenté une liste de candidates à des postes ministériels aux Forces pour la liberté et le changement et au Front révolutionnaire soudanais, ainsi qu'au Cabinet du Premier Ministre. Le 19 janvier, lors d'une réunion avec une délégation de membres de cette campagne, le Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, a pris note du rôle essentiel que les femmes avaient joué dans la révolution et réaffirmé que le Gouvernement de transition était favorable à leur participation à la vie politique et publique soudanaise.

4. Le 8 février 2021, le Premier Ministre a annoncé la formation d'un gouvernement élargi incluant des représentants des Forces pour la liberté et le changement, qui ont obtenu 17 portefeuilles ministériels, et du Front révolutionnaire soudanais, qui en a décroché 7. Ce nouveau gouvernement comprend 26 ministères, dont les noms des titulaires ont tous été annoncés le 8 février, l'exception étant le Ministère de l'éducation, qui fait toujours l'objet de consultations. Le Gouvernement compte quatre femmes, titulaires des portefeuilles des affaires étrangères, de la gouvernance fédérale, de l'enseignement supérieur, ainsi que de l'emploi et du développement administratif. Cinq ministres du gouvernement précédent ont conservé leurs postes, à savoir ceux de la défense, de la justice, de l'irrigation, de l'enseignement supérieur, et des affaires religieuses et des awqaf. Lors de l'annonce de la composition du nouveau gouvernement, le Premier Ministre a également fait savoir que les gouverneurs des États seraient nommés le 15 février au plus tard et que le Conseil législatif de transition et les commissions prévus par l'Accord de Djouba seraient formés le 25 février. Les gouverneurs des États n'ont toujours pas été nommés et le Conseil législatif de transition n'a toujours pas vu le jour malgré les demandes répétées faites par l'ensemble de la classe politique soudanaise et les appels lancés par les partenaires régionaux et internationaux du Soudan pour qu'il soit rapidement formé. Le report continué de la formation de cet organe tient au fait que les consultations sur la répartition des sièges entre les forces politiques soudanaises, notamment entre les signataires de l'Accord de Djouba, sont toujours en cours, ce qui risque d'entraîner des retards considérables dans la transition politique.

5. Le 19 décembre 2020, à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution de décembre 2018, des milliers de Soudanais sont descendus dans les rues de Khartoum, d'El-Fasher, de Gedaref, de Kassala, de Kadougli, de Port Soudan, d'Atbara, de Dongola et de Nyala. Leurs motivations étaient variées : certains voulaient réaffirmer leur attachement à la transition démocratique, tandis que d'autres appelaient au renversement des autorités de transition. Le Parti communiste soudanais et les comités de résistance basés à Khartoum ont dénoncé les performances du Conseil souverain et du Gouvernement de transition, la création du Conseil des partenaires durant la période de transition et la détérioration des conditions socioéconomiques. En plus de la réalisation des objectifs de « liberté, de paix et de justice » de la révolution dans le cadre d'un État démocratique sous contrôle civil, les manifestants ont demandé la création de structures de gouvernance responsables et la formation rapide d'un conseil législatif de transition représentatif et inclusif. Alors que les partisans des Forces pour la liberté et le changement descendaient dans la rue pour célébrer l'anniversaire, deux tentatives de sit-in, une devant le palais présidentiel, à Khartoum, et une autre devant le Parlement, à Omdurman, ont été dispersées par les forces de sécurité.

6. Les alliances politiques ont continué d'évoluer tout au long de la période considérée. Le 25 décembre 2020, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou (MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou) s'est associé à 11 partis politiques, groupes de femmes et mouvements soudanais dans le cadre d'une nouvelle alliance. Ce groupe a condamné l'atteinte portée par le Conseil souverain aux pouvoirs et au mandat des autorités civiles et réaffirmé qu'il soutenait le Gouvernement sous contrôle civil, qu'il approuvait le pouvoir conféré au Premier Ministre de diriger le processus de paix, et qu'il était favorable à l'accord de principes conjoint que ce dernier a signé avec Abdelaziz Hérou à Addis-Abeba le 3 septembre 2020, à la formation rapide du Conseil législatif de transition et à la séparation entre l'État et la religion. Le 12 janvier 2021, le Front révolutionnaire soudanais et le Parti de l'Oumma ont également annoncé la création d'une alliance.

### **Relations internationales**

7. La tension est montée entre le Soudan et l'Éthiopie au sujet de la région de Fachqa, située le long de leur frontière commune. Les Forces armées soudanaises auraient déployé des troupes le long des zones non délimitées de la frontière avec l'Éthiopie. Le rythme et l'ampleur des opérations se sont accrus après que des milices éthiopiennes ont tué trois soldats et un officier soudanais le 15 décembre 2020. Les forces éthiopiennes auraient également renforcé leur présence militaire le long de cette frontière. Le 13 décembre 2020, le Premier Ministre soudanais a rencontré son homologue éthiopien, Abiy Ahmed, à Addis-Abeba. Les deux hommes se sont à nouveau réunis le 20 décembre, en marge du Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour discuter notamment de questions bilatérales, dont les tensions frontalières. Le Comité politique mixte pour la délimitation de la frontière entre l'Éthiopie et le Soudan s'est réuni à Khartoum les 22 et 23 décembre. Le 12 janvier 2021, le Soudan a accusé des milices éthiopiennes d'avoir tué cinq femmes et un enfant. Il a également fait état d'une violation de son espace aérien par un appareil militaire éthiopien le lendemain, ce qui a poussé ses autorités à établir une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la région. Le 13 janvier, le Ministère soudanais des affaires étrangères et la Commission nationale de démarcation du Soudan, qui relève du Conseil souverain, ont présenté un exposé aux représentants du corps diplomatique, dans lequel ils ont passé en revue l'historique des négociations sur la question des frontières avec l'Éthiopie et appelé à un dialogue politique renouvelé et à un engagement total en faveur du règlement pacifique du différend frontalier, dans le respect de la délimitation initiale de la frontière orientale

faite en 1903. Depuis lors, les deux pays ont réaffirmé leur volonté de régler pacifiquement leurs différends liés à la délimitation de la frontière. Djibouti, les Émirats arabes unis et le Soudan du Sud ont proposé leur médiation.

8. Le 14 décembre 2020, les États-Unis d'Amérique ont retiré le Soudan de leur liste des pays qui soutiennent le terrorisme. Cette décision est une victoire majeure pour le Gouvernement de transition, car elle permet au pays d'accéder à l'aide financière et économique, dont il a grand besoin en ce moment important de sa transition politique. Le même jour, à l'occasion d'une conférence de presse, le Premier Ministre s'est félicité de la décision et s'est dit confiant que le retrait du Soudan de cette liste contribuerait à améliorer sa situation socioéconomique. Le 21 décembre, le Congrès des États-Unis a adopté une loi relative à l'abandon des actions en justice concernant le Soudan, qui rétablit l'immunité souveraine du Soudan à l'égard des États-Unis tout en prévoyant une exception visant à autoriser des actions en justice liées aux attentats terroristes du 11 septembre 2001.

9. Le 6 janvier 2021, le Ministre soudanais de la justice, Nasredeen Abdulbari, et Steve Mnuchin, qui était alors Secrétaire au Trésor des États-Unis, ont signé un accord sur la normalisation des relations avec Israël, qui continue de susciter des divergences entre les acteurs politiques et dans la société soudanaise.

10. Les Amis du Soudan ont continué de jouer un rôle important en offrant au pays un appui politique et économique durant cette transition historique. Le 28 janvier 2021, lors d'une réunion virtuelle organisée par l'Allemagne, le Gouvernement de transition les a informés des derniers faits survenus sur les plans politique et économique et dans le domaine de la paix. Les Amis du Soudan ont pris acte des progrès accomplis dans le processus politique et le processus de paix, et encouragé les signataires de l'Accord de Djouba à mettre rapidement en œuvre ce texte et à éviter tout nouveau retard dans la création des organes de transition et dans les préparatifs de la conférence constitutionnelle à venir. Ils ont également noté les grandes avancées faites par le Gouvernement de transition dans l'exécution de son programme de réforme économique et salué sa détermination à appliquer sans tarder de nouvelles réformes qui promeuvent l'activité économique et l'investissement au Soudan. Des membres du groupe ont souligné la nécessité de se pencher d'urgence sur la réforme des taux de change pour que le Soudan puisse maintenir le cap et obtenir les résultats qu'on attend de lui dans le cadre du programme de référence du Fonds monétaire international (FMI), et tirer pleinement parti de l'appui offert par les partenaires et les institutions financières internationales au titre du Programme de soutien aux familles du Soudan. Le Gouvernement de transition a réaffirmé son attachement à la réforme des taux de change, tout en considérant que des réserves de devises étrangères devaient être conservées à la banque centrale. Au cours de la réunion, des membres du groupe se sont félicités des préparatifs que menaient les institutions multilatérales et d'autres partenaires aux fins de l'allègement de la dette, ont indiqué qu'il fallait continuer de consacrer des ressources à la réforme macroéconomique et se sont dits disposés à aider le Soudan dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La version définitive de la loi relative à la Commission de lutte contre la corruption a été établie avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et soumise à la Réunion du Conseil conjoint pour adoption. Il s'agissait-là d'une étape obligatoire avant que l'on puisse déterminer si le Soudan remplit les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative.

### **Conditions de sécurité**

11. La situation de sécurité a été marquée par l'éclatement d'affrontements armés majeurs dans certains secteurs du Darfour. La région du Jebel Marra a été le théâtre

d'affrontements armés entre des sous-factions de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) qui ont fait plusieurs morts parmi les combattants et les civils de la région. Les chefs des deux sous-factions rivales, Salih Borsa et Mubarak Aldouk, auraient des divergences de vues sur le processus de paix. La première désapprouve le processus de paix et reste alignée sur la position générale de l'ALS-AW sur les négociations, tandis que la seconde y est favorable. Cette lutte intestine a également provoqué le déplacement de plus de 13 000 personnes dans 30 villages de la localité de Golo. Les villages en question ont été attaqués de nuit et des civils ont été appréhendés, battus ou tués, car soupçonnés d'appartenir à l'autre sous-faction. Au moins 4 des 30 villages (Nimra, Koma, Sabi et Dowo) auraient été complètement détruits. Toujours dans la région du Jebel Marra, deux attaques lancées par les Forces armées soudanaises contre des positions de l'ALS-AW à Savanga ont été signalées les 24 et 31 janvier 2021. Elles ont fait 14 morts et 10 blessés, et causé le déplacement de quelque 22 000 personnes. Elles n'ont toutefois pas donné lieu à une nouvelle escalade de la violence ni à des attaques de représailles.

12. Le 6 février 2021, le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou a annoncé une prorogation de cinq mois de la cessation unilatérale des hostilités, jusqu'au 30 juin, dans les zones qu'il contrôle, en signe, rapporte-t-on, « de bonne volonté en faveur d'un règlement pacifique du conflit soudanais et pour donner une chance à la paix ».

13. Le mandat de la MINUAD s'étant achevé le 31 décembre 2020, la réforme des institutions et la réforme du secteur de la sécurité, y compris la création d'une force de protection des civils au Darfour, constituent un défi majeur que le Gouvernement de transition doit relever. La montée des tensions et de la violence dans de nombreuses parties du Soudan, notamment dans le Darfour, est le signe des énormes lacunes qui existent en matière de protection des civils. Les violences intercommunautaires continuent de menacer la vie des civils, une centaine d'entre eux, y compris un travailleur humanitaire, ayant été tués ou blessés lors d'une flambée de cette violence en janvier 2021.

14. Des actes de violence intercommunautaire ont éclaté le 15 janvier 2021 entre les tribus Masalit et Mahamid à Geneina et dans le camp de déplacés de Krinding (Darfour occidental), faisant 162 morts et 300 blessés, et provoquant le déplacement de 100 000 personnes. Un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale recruté sur le plan national a été tué au cours de ces événements. Le 17 janvier, le Gouvernement de transition a convoqué une réunion du comité national de sécurité et envoyé des forces supplémentaires dans la zone pour aider à rétablir le calme. Le 18 janvier, le Ministre des affaires gouvernementales s'est rendu dans la zone et a échangé avec les populations. Le même jour, une délégation gouvernementale conduite par le Procureur général et comprenant des représentants d'institutions judiciaires et militaires et d'institutions chargées de la sécurité a également été dépêchée afin d'évaluer la situation et d'aider à la régler, ainsi que de contribuer au rétablissement de l'ordre public. Le 19 janvier, le Ministère des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a condamné les événements et rappelé la responsabilité qu'avait le Gouvernement de protéger les populations. Dans un discours qu'il a prononcé le même jour devant une promotion sortante des Forces d'appui rapide, le général Mohamed Hamdan Dagalo, également connu sous le nom de Hemedti, a affirmé que les événements de Geneina étaient le fait d'instigateurs qui se servaient des médias sociaux pour semer le chaos. Il a demandé aux éléments des Forces d'appui rapide déployés au Darfour d'intervenir de manière impartiale, de respecter la loi et de suivre les orientations de la police et des autorités judiciaires.

15. Le 18 janvier 2021, de violents affrontements ont opposé les tribus Fallata et Rizeigat dans le village de Tawil (Darfour méridional), causant le déplacement de plus de 20 000 personnes. Le Gouverneur du Darfour méridional a condamné cet

épisode et donné des directives visant à rétablir l'ordre public, à renforcer les forces de sécurité et à empêcher que ces affrontements ne s'étendent à d'autres zones. Par la suite, des forces de sécurité mixtes composées d'éléments des Forces armées soudanaises, de la Police et des Forces d'appui rapide ont été déployées et ont créé des zones tampons entre les deux communautés afin de garantir la sécurité. Si des forces mixtes ont été déployées pour répondre à la violence observée récemment dans le Darfour occidental et dans le Darfour méridional, aucun déploiement de ce type n'a été noté dans les autres États du Darfour. La force mixte de maintien de la sécurité prévue par l'Accord de Djouba, qui doit être composée de membres des forces gouvernementales et des mouvements armés signataires, n'a toujours pas vu le jour. Le 21 janvier, lors d'une séance privée convoquée d'urgence, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Bintou Keita, a informé le Conseil de sécurité de ces récents affrontements dans le Darfour.

16. Du 8 au 10 février 2021, de violentes manifestations, y compris des émeutes, des incendies criminels et des actes de vandalisme et de pillage, se seraient produites dans le Kordofan occidental et le Kordofan septentrional, et dans le Darfour méridional, le Darfour septentrional et le Darfour oriental. Elles ont poussé les gouverneurs de ces États à décréter l'état d'urgence et à imposer des couvre-feux. Les troubles civils auraient été alimentés par l'aggravation des difficultés économiques, mais plusieurs responsables soudanais ont accusé des éléments de l'ancien régime d'être les instigateurs des violences compte tenu de la coordination de celles-ci et du caractère généralement pacifique du mouvement de contestation soudanais.

### **Situation socioéconomique**

17. La situation économique a continué de se détériorer. Le Gouvernement de transition a supprimé les subventions aux carburants dans le cadre du programme de référence du FMI. La hausse du prix du carburant qui en a résulté a aggravé la montée en flèche de l'inflation, dont le taux a atteint 304 % en janvier, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des prix du pain et des légumes, ainsi que des coûts du transport et des vêtements.

18. Le Gouvernement de transition œuvre à la relance économique dans un contexte de déficit budgétaire et commercial colossal et de pénurie généralisée de biens de première nécessité. Le déficit commercial, qui s'élevait à quelque 3,2 milliards de dollars des États-Unis au troisième trimestre de 2020, conjugué à la réduction des investissements étrangers directs, entraîne une dépréciation continue de la livre soudanaise, dont le cours se situait à 340 livres pour 1 dollar des États-Unis sur le marché parallèle au 1<sup>er</sup> février 2021, alors que le taux de change officiel est de 55 livres pour un dollar.

19. Le 19 janvier 2021, le Conseil souverain et le Conseil des ministres ont approuvé le budget de l'État pour 2021. Ce budget, d'environ 1 000 milliards de livres soudanaises, soit 18 milliards de dollars des États-Unis au taux de change officiel de 55 livres soudanaises pour 1 dollar, a été établi sur la base des priorités nationales du Gouvernement de transition, y compris l'application de l'Accord de Djouba. L'objectif du Gouvernement de transition est de ramener le taux d'inflation de plus de 250 % à 95 % avant la fin de 2021. Le budget de 2021 serait également le premier budget soudanais dans lequel la part destinée à l'éducation, c'est-à-dire 12,5 % (137 milliards de livres soudanaises, soit une augmentation de 170 % par rapport à 2020) est supérieure à celle devant aller aux dépenses militaires, à savoir 12,4 % (136,99 milliards de livres soudanaises). Le Gouvernement de transition a alloué 28,5 % des crédits (313,22 milliards de livres soudanaises) à la protection sociale et au paiement des salaires, 9 % (99,1 milliards de livres soudanaises) aux services de santé et 5 % (environ 54,1 milliards de livres soudanaises) à l'application de l'Accord. Le

9 janvier, le comité économique des Forces pour la liberté et le changement a critiqué le manque de transparence dans l'établissement du budget et noté que les crédits alloués aux institutions de défense et de sécurité avaient considérablement augmenté.

20. Le 6 janvier 2021, les États-Unis ont conclu avec lui un mémorandum d'accord en vue de lui consentir un prêt-relais qui lui permettra de régler environ 1,2 milliard de dollars d'arriérés à la Banque mondiale une fois remplies les conditions convenues avec cette institution. Le 21 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est rendu au Soudan afin d'y rencontrer le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères par intérim, Omer Gamareldin Ismail, et le Président du Conseil souverain, Abdel Fattah Burhan. Au cours de cette visite, il a été confirmé que le Royaume-Uni verserait une contribution de 40 millions de livres sterling au Programme de soutien aux familles du Soudan et accorderait au Soudan, dans le cadre d'un train de mesures internationales coordonnées, un prêt-relais de 330 millions de livres sterling pour permettre au pays de régler les arriérés dus à la Banque africaine de développement. L'appui du Royaume-Uni est subordonné à la condition que le Soudan poursuive les réformes économiques convenues avec le FMI, et que le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale adoptent des mesures similaires d'apurement des arriérés. L'apurement des arriérés dus à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement permettra au Soudan de recevoir, pour la première fois en 27 ans, plus d'un milliard de dollars par an de la Banque mondiale. Cependant, le pays est toujours redevable d'arriérés au FMI, ce qui signifie que l'institution ne lui octroiera pas de nouveaux fonds tant qu'il n'aura pas réglé ces dettes.

21. Le 9 décembre 2020, la Ministre des finances et de la planification économique par intérim, le Ministre de l'agriculture et le Ministre des ressources animales, ont annoncé que le recensement de la population et du logement et le recensement général de l'agriculture se dérouleraient du 15 au 30 avril 2022. La Ministre des finances et de la planification économique par intérim a affirmé que le Gouvernement de transition était résolu à mener à bien les recensements pendant la période de transition. Elle a également annoncé que le Gouvernement s'était engagé à supporter 53 % des dépenses nécessaires aux recensements, qui devraient coûter 305 millions de dollars des États-Unis, tandis que les partenaires de développement internationaux ont promis d'apporter les fonds restants.

### **Protection des civils, droits humains et état de droit**

22. Le Gouvernement de transition a poursuivi la mise en œuvre de réformes institutionnelles et juridiques : il a notamment renforcé le cadre de promotion et de protection des droits humains et veillé à ce que justice soit rendue aux victimes dans le cadre de procès dirigés par les juridictions du pays. Il n'a toujours pas procédé au recrutement et à la nomination d'une nouvelle équipe de professionnels du secteur de la justice depuis le licenciement de 209 conseillers auprès du Ministère de la justice par le comité national de démantèlement des institutions de l'ancien régime. Avec l'appui du PNUD, le Ministère de la justice a avancé dans la réforme du secteur de la justice et a fini d'élaborer une stratégie nationale de réforme de ses organes et des institutions judiciaires, y compris un plan de restructuration et un plan de gestion des ressources humaines du secteur.

### **Commissions**

23. Le Gouvernement de transition a continué d'œuvrer à établir les mécanismes de justice et d'application du principe de responsabilité prévus par le Document constitutionnel et l'Accord de Djouba. En novembre 2020, le Ministère de la justice

a mené à bien, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une série de consultations avec les organisations de la société civile sur le projet de loi relatif à la Commission de justice transitionnelle. Ce texte, examiné par les parties à l'Accord de paix, a été soumis au Conseil conjoint pour adoption. Le Ministère a également achevé l'élaboration du premier projet de loi sur la Commission nationale des droits humains, qui fera l'objet de consultations avec la société civile et d'autres parties prenantes, notamment en ce qui concerne la procédure de sélection des membres de la Commission, l'objectif étant de rendre celle-ci conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Le projet de loi sur la Commission de lutte contre la corruption a été soumis au Conseil conjoint pour adoption, après avoir fait l'objet de consultations publiques dirigées par le Ministère, avec l'appui du PNUD. De même, le 12 janvier 2021, le pouvoir judiciaire soudanais a décidé de revoir le mécanisme d'appel contre les décisions rendues par le comité national de démantèlement des institutions de l'ancien régime, qu'il a remplacé par une nouvelle Chambre de la Cour suprême composée de trois juges à la Cour. Ce mécanisme vise à offrir aux personnes concernées par les décisions du comité des garanties judiciaires concrètes supplémentaires.

### **Législation**

24. Dans le cadre des réformes juridiques, l'Organisation des Nations Unies a apporté un appui technique au Gouvernement de transition aux fins de l'élaboration du premier projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement de transition a également pris des mesures pour réviser la loi de 1991 relative au statut personnel des musulmans, conformément aux dispositions du Document constitutionnel et aux obligations internationales du Soudan.

### **Situation des droits humains**

25. La situation des droits humains a été marquée par la persistance des manifestations à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution de 2018 et par un regain de violence, en particulier dans le Darfour. Les manifestations populaires organisées pour demander au Gouvernement de transition d'accélérer les enquêtes sur les violations flagrantes des droits et d'en amener les auteurs présumés à rendre des comptes se sont intensifiées après que le militant soudanais Bahaa el-Din Nouri a été supposément torturé et tué dans un centre de détention des Forces d'appui rapide le 21 décembre 2020. La mort de M. Nouri a donné lieu à des appels à la contestation de la part de l'Association des professionnels soudanais et d'autres groupes de la société civile le 11 janvier 2021, ainsi qu'à des demandes de restructuration des institutions de sécurité, d'intégration, dans les Forces armées soudanaises, des membres des Forces d'appui rapide remplissant les conditions requises et de fermeture des centres de détention gérés par ces dernières. En parallèle, l'Association a lancé une campagne de sensibilisation contre la torture et la détention illégale, et appelé à la levée de l'immunité des auteurs présumés et à la transparence dans l'enquête en cours.

26. Bien que peu d'affaires de meurtre de manifestants aient été portées devant les tribunaux, la large immunité de poursuite dont jouissent les forces de sécurité continue d'entraver la rapidité et l'efficacité des enquêtes sur les infractions et les violations graves. La Commission nationale d'enquête indépendante, créée par le Premier Ministre en septembre 2019 pour examiner le meurtre de plus de 100 manifestants lors de la dispersion violente de sit-in pacifiques à Khartoum le 3 juin 2019, continue d'avancer dans ses travaux, notamment pour ce qui est du recueil de témoignages et de l'interrogatoire de hauts fonctionnaires, dont des membres militaires du Conseil souverain. L'enquête du Bureau du Procureur général sur les



enterrements illégaux et les inhumations collectives des victimes présumées de cette dispersion violente est également en cours.

27. Des actes de violence contre les femmes et les filles, commis principalement contre des femmes et des filles déplacées, ont continué d'être signalés, au moins neuf actes de violence sexuelle et fondée sur le genre ayant été perpétrés dans le Darfour occidental, le Darfour septentrional et le Darfour central par des membres des Forces armées soudanaises ou d'autres acteurs armés. Le 11 janvier 2021, l'Initiative pour la révolution des femmes soudanaises a organisé une veillée devant les locaux du Ministère de la justice, à Khartoum, pour protester contre les viols, le harcèlement sexuel et la discrimination dont sont victimes les femmes. Ce même jour, une autre veillée a été organisée contre la violence fondée sur le genre devant le tribunal d'El-Fasher, dans le Darfour septentrional. L'Initiative s'est jointe à Kafa, une association de femmes, pour protester contre les attaques que continuent de subir les femmes et les filles du Darfour aux mains de groupes armés et d'entités chargées de la sécurité. Elle aurait remis au Ministère de la justice un mémorandum dans lequel elle appelle à la modification de la loi pénale de 1991 sur le harcèlement et le viol.

### **Les enfants et les conflits armés**

28. En ce qui concerne les six violations graves commises contre des enfants, la MINUAD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont reçu, entre le 24 novembre et le 31 décembre 2020, des informations indiquant que des groupes armés signataires de l'Accord de Djouba procédaient à un recrutement d'enfants à grande échelle à Kabkabiya (Darfour septentrional) et à Nertiti (Darfour central), dans le but déclaré d'établir une supériorité numérique. L'ONU a confirmé que 10 garçons ont été recrutés et utilisés par le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (2 dans le Darfour central et 8 dans le Darfour septentrional). Elle a également confirmé le viol de deux filles : une fille de 15 ans résidant dans un camp de déplacés du Darfour central violée par cinq éléments armés inconnus, et une autre de 17 ans violée par un élément des Forces armées soudanaises à Geneina, dans le Darfour occidental. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a en outre confirmé que trois garçons avaient été tués et deux mutilés par des membres des Forces d'appui rapide à Kass (Darfour méridional) le 28 décembre 2020. On rapporte que deux des garçons tués étaient âgés de 14 à 16 ans, et qu'ils ont été enlevés, puis abattus sur le chemin de l'école. Aucune mesure n'a été prise pour amener les auteurs de ces actes à rendre des comptes.

### **Situation humanitaire**

29. Les besoins humanitaires sont restés élevés en raison de la crise économique, caractérisée par des taux d'inflation élevés et des pénuries de carburant et de médicaments, ainsi que des conflits intercommunautaires, de l'arrivée de réfugiés d'Éthiopie et des situations de déplacement prolongé. Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire indique qu'au quatrième trimestre de 2020, l'insécurité alimentaire est restée très répandue, du fait notamment de la situation économique du pays. En novembre et en décembre 2020, les prix de vente au détail du sorgho et du mil sont restés en moyenne de 240 % à 300 % plus élevés qu'en 2019 et sept fois supérieurs à la moyenne sur cinq ans. On estime que 7,1 millions de personnes (16 % de la population) étaient en situation d'insécurité alimentaire en décembre, soit une augmentation d'environ 700 000 personnes par rapport à une estimation antérieure faite en juin (6,4 millions de personnes). Dans les centres urbains, les familles pauvres auront probablement un niveau d'accès à la nourriture inférieur à la moyenne jusqu'en mai 2021 en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui limite le pouvoir d'achat des ménages. La situation devrait s'aggraver si le cours de la livre soudanaise se déprécie.

30. Les tensions et la violence intercommunautaires qui règnent dans certains secteurs du Darfour contribuent à raviver les inquiétudes en matière de protection. Au Darfour occidental, environ 149 000 personnes ont été déplacées dans Geneina et dans les villages environnants suite à la flambée de violence survenue le 15 janvier 2021. Ce chiffre inclut les plus de 84 000 personnes déplacées à l'intérieur de la ville de Geneina et les quelque 64 000 déplacées vers des sites situés en dehors de celle-ci. Les affrontements intercommunautaires ont également causé le déplacement de 3 500 personnes vers le Tchad. Dans le Darfour méridional, on estime que 19 300 personnes ont été déplacées par les affrontements intercommunautaires survenus près de Greida le 18 janvier et ont besoin d'une aide humanitaire. Greida abrite l'un des plus grands camps de déplacés du Soudan. Les organisations humanitaires aident les déplacés présents dans cette ville et dans les camps contigus. Par ailleurs, les personnes nouvellement déplacées à Nyala et à Toulous ont accès aux services humanitaires, notamment aux services de santé, de nutrition et d'approvisionnement en eau. En outre, plus de 7 800 personnes ont été déplacées vers le village de Katur à la suite des affrontements intercommunautaires qui se sont produits fin janvier 2021 dans plusieurs villages de la localité de Jebel Marra-Est, dans le Darfour méridional.

31. En 2020, la moitié des 40 épisodes de violence intercommunautaire enregistrés au Darfour ont eu lieu dans le Darfour occidental. Suite à la dernière escalade, les principales voies d'accès à Geneina ont été bloquées par un sit-in tenu par des membres de la communauté arabe, ce qui a entraîné une suspension des vols et contribué à couper la ville du reste de la région. Les manifestants réclamaient le renforcement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, le renvoi du Gouverneur, le démantèlement des camps de déplacés qui se trouvent dans Geneina et la restructuration de la police de cette ville. Le 7 février 2021, après qu'une délégation gouvernementale s'est rendue sur place, le blocus a été levé, ce qui a permis la circulation des fournitures et des travailleurs humanitaires. Les interventions humanitaires menées dans la ville ont bénéficié aux personnes affectées, qui ont reçu des colis alimentaires, de l'eau et des articles non alimentaires pour un mois, ainsi que des services de protection. La Commission d'aide humanitaire a également envoyé des articles de secours à Geneina depuis Khartoum, ville vers laquelle le Ministère de la santé a évacué les personnes grièvement blessées.

32. Depuis le 9 novembre 2020, plus de 61 000 réfugiés de la région du Tigré (Éthiopie) ont fui vers le Soudan oriental ; ils se trouvent dans les localités de Hamdayet, dans le Kassala, de Ludgi et d'Abderafi, dans le Gedaref, et, dans une moindre mesure, dans celle d'Oued el-Mahi, dans le Nil-Bleu. Le Soudan a maintenu ses frontières ouvertes aux réfugiés, avec qui les communautés d'accueil partagent leurs ressources. Le 22 décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires ont lancé le Plan régional de préparation et d'aide aux réfugiés pour la situation en Éthiopie (Tigré). Ce plan de 157 millions de dollars couvre la période de novembre 2020 à juin 2021 ; il y est prévu que 100 000 réfugiés et 17 500 personnes issues des communautés d'accueil auront besoin d'aide au Soudan.

33. Selon le Ministère de la santé, au 15 février 2021, 29 933 personnes avaient contracté la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au Soudan, et 1 849 en étaient mortes, soit un taux de létalité de 6,2 % ; 3 438 autres cas de COVID-19 non inclus dans le chiffre global ont été signalés par des laboratoires privés. L'État de Khartoum est l'État qui compte le plus de cas dans le pays. Depuis le début de la pandémie, 78 % des agents sanitaires testés à la COVID-19 au Soudan avaient reçu des résultats positifs. C'est l'une des proportions de cas positifs parmi le personnel sanitaire les plus élevées au monde.

34. On estime que 13,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2021. L'objectif des entités des Nations Unies et des partenaires humanitaires est d'aider 8,9 millions de personnes parmi les plus vulnérables au Soudan, ce qui nécessitera un financement de 1,9 milliard de dollars. Les partenaires humanitaires entendent tirer profit du fait que les zones contrôlées par des groupes armés dans les États du Darfour et dans ceux du Kordofan méridional et du Nil-Bleu sont devenues plus accessibles, ainsi que du renforcement de la présence des organisations non gouvernementales humanitaires internationales (17 nouvelles organisations ont démarré leurs activités au Soudan en 2020).

### III. Le point sur la mise en place de la MINUATS

35. La MINUATS a atteint sa capacité opérationnelle initiale. Au 15 février 2021, 5 agents recrutés sur le plan national et 32 agents recrutés sur le plan international ont pris leurs fonctions ou sont en passe de les prendre. Mon Représentant spécial pour le Soudan, Volker Perthes, est arrivé à Khartoum le 2 février. Le 14 février, il a rencontré pour la première fois le Premier Ministre. Ma Représentante spéciale adjointe pour le Soudan, qui est également coordonnatrice résidente et coordonnatrice des opérations humanitaires, a été nommée et prendra ses fonctions prochainement. Les recrutements nationaux et internationaux pour les postes définis comme prioritaires pour 2021 ont été lancés, et tout est mis en œuvre pour que la parité et la diversité géographique soient respectées dès la première année de fonctionnement de la Mission.

36. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2524 \(2020\)](#), la MINUATS s'est attelée à l'élaboration d'une série de critères et d'indicateurs de fond et contextuels précis et mesurables, afin de mesurer les progrès accomplis en vue de ses objectifs stratégiques et prioritaires. Ceux-ci seront finalisés en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition, et présentés dans mon prochain rapport sur la situation au Soudan et les activités de la MINUATS.

37. La MINUATS a continué d'échanger avec un large éventail d'interlocuteurs, notamment des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques et de la société civile, des chefs militaires et des représentants de mouvements armés. Elle s'est en outre rendue pour la première fois en mission officielle dans le Darfour central et le Darfour septentrional, du 25 au 28 janvier 2021, avec l'appui de la MINUAD. Conduite par la responsable de la MINUATS, la délégation a rencontré des responsables gouvernementaux, des membres des populations locales, des représentants des déplacés, des représentants d'organisations issues de la société civile, des activistes et des groupes de femmes. Une visite de présentation a permis à la MINUATS de discuter du mandat de la Mission directement avec les groupes cités et de s'enquérir des priorités et des préoccupations de ceux-ci. À El-Fasher, la délégation a rencontré le porte-parole du Gouvernement, en sa qualité de représentant du Gouverneur du Darfour septentrional. Celui-ci a souligné combien l'aide de l'ONU était importante pour faire face à divers besoins humanitaires et en matière de développement, notamment pour aider les personnes déplacées à retrouver leur foyer et fournir une assistance aux réfugiés sud-soudanais. Il a exprimé son soutien au mandat de la MINUATS et à la présence de celle-ci dans le Darfour septentrional.

38. Des personnes déplacées et d'autres civils de Zalingei, Golo, Sortoni et El-Fasher ont fait part à la MINUATS de leurs graves préoccupations en matière de protection et de sécurité, notamment de leurs craintes quant à la poursuite des violences sexuelles liées aux conflits. Selon eux, le retrait de la MINUAD de la zone d'opération, le fait que les auteurs de crimes de guerre n'aient pas eu à répondre de

leurs actes, la présence de milices armées et les récents cas de violence survenus dans le Darfour occidental et le Darfour méridional contribuent au manque de confiance des communautés locales dans l'action menée à l'échelle nationale pour assurer la protection des civils.

39. Des représentants de divers mouvements politiques, d'organisations de la société civile, de groupes de femmes et de camps de personnes déplacées du Darfour central ont déclaré se sentir exclus du processus de paix et ne voir aucune traduction concrète de l'Accord de Djouba, comme la fourniture de services de base ou l'aide à la subsistance. Des femmes d'El-Fasher et de Zalingei, qui s'exprimaient au nom de la Plateforme des femmes du Darfour et d'autres groupes, ont souligné qu'il importait que des femmes participent aux travaux du nouveau gouvernement et plus généralement à la transition politique, aux futurs pourparlers de paix et aux travaux des organes et commissions chargés de la mise en œuvre de l'Accord. Elles ont également demandé à la MINUATS d'aider les groupes de femmes de tout le Soudan à nouer des liens entre eux et de faire en sorte que les voix des femmes qui vivent en périphérie soient entendues dans les discussions politiques à Khartoum.

40. Du 2 au 5 février 2021, la MINUATS s'est réunie à plusieurs reprises, à Djouba, avec le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou, qui reste en dehors de l'Accord de paix, afin de lui présenter son mandat et de répondre aux questions sur son rôle, y compris sa mission de bons offices en soutien aux pourparlers de paix.

41. Le Service de la lutte antimines de l'ONU, qui bénéficie d'un droit d'accès en vertu de l'Accord de Djouba, a commencé ses opérations sous le mandat de la MINUATS. Dans l'État du Nil-Bleu, deux équipes ont inspecté 33,62 kilomètres de routes et réalisé 11 interventions ponctuelles de neutralisation d'explosifs et de munitions, sécurisant 423 238 mètres carrés de terrain et détruisant 80 articles dangereux, dont une mine antipersonnel et une mine antichar. Elles ont inspecté et sécurisé environ 70 % de la piste d'atterrissage d'Oulou, dégagant ainsi de l'espace pour une aire de poser d'hélicoptère, et ont procédé au marquage de plusieurs portions de route suspectes en vue de leur inspection et de leur sécurisation.

42. En décembre 2020, un nouveau volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation a été intégré à la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour le Soudan. Le Programme de consolidation de la paix et de stabilisation pour le Soudan, qui est en cours d'élaboration, servira de cadre programmatique à ce nouveau volet. Il est la traduction d'une stratégie cohérente et coordonnée des Nations Unies visant à soutenir l'exécution du mandat de la MINUATS et doit aboutir à des résultats concrets garantissant la paix, lesquels font aujourd'hui cruellement défaut, et à des solutions durables dans les zones touchées par le conflit, à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Djouba. Le mandat du fonds sera adapté en temps utile pour refléter le cadre programmatique et les mécanismes de gouvernance et de prise de décisions du nouveau volet.

43. La Mission travaille en étroite collaboration avec le Comité national de coordination créé par le Gouvernement de transition et a tenu sa première réunion avec le Comité plénier le 19 janvier. À cette occasion, le Président a rappelé que le Comité avait été créé pour rationaliser et faciliter le travail entre la MINUATS et les ministères concernés.

44. Un projet d'accord sur le statut de la Mission a été présenté au Gouvernement de transition le 1<sup>er</sup> juillet 2020 par l'intermédiaire de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les modifications au projet d'accord proposées par le Gouvernement de transition ont été communiquées par l'intermédiaire de la Mission permanente le 7 janvier 2021. De

nouvelles consultations seront organisées dans un avenir proche pour finaliser le projet dès que possible, afin de faciliter les opérations de la nouvelle Mission.

45. Les capacités de la MINUAD ont été mises à profit en 2020 pour répondre aux besoins logistiques initiaux de la MINUATS, ce qui a permis à celle-ci de développer des capacités logistiques et administratives propres. En conséquence, les ressources fournies par la MINUAD, telles que les matériaux de construction, les équipements de communication et les véhicules, sont actuellement transférées à la MINUATS. Le siège temporaire de la MINUATS à Khartoum est pleinement opérationnel, et des dispositions ont été prises en vue du déploiement de personnel dans les bureaux régionaux d'El-Fasher, de Kassala et de Kadougli. Des efforts sont également en cours pour que le personnel de la MINUATS partage des locaux avec les organismes des Nations Unies présents à Zalingei, Nyala, Kauda, El-Damazin et Port Soudan.

46. La MINUATS a établi des accords de niveau de service avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), la Section de l'appui centralisé aux achats et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour la fourniture de services de traitement (administratif) délocalisables, afin de minimiser les coûts et les effectifs sur le terrain au Soudan. Des services d'appui conjoints ont été mis en place avec les organismes pilotes pour la fourniture d'une large gamme de services, permettant à la MINUATS de maintenir une empreinte légère et de réduire ou d'augmenter ses effectifs sans difficulté majeure sur le plan administratif ou en termes d'appui.

#### **IV. Observations**

47. Malgré les défis colossaux auxquels le Soudan doit faire face, le pays continue de progresser dans sa transition politique. La formation du nouveau Gouvernement de transition et l'élargissement du Conseil souverain constituent des étapes importantes dans la mise en œuvre de l'Accord de Djouba. J'encourage les parties à former sans tarder le Conseil législatif de transition et les commissions émanant de l'Accord afin de permettre au processus de transition d'avancer, comme prévu dans le document constitutionnel.

48. Je salue les efforts continus des Soudanais pour mettre en œuvre l'Accord de Djouba. D'importants défis restent à relever pour respecter les ambitieux délais de mise en œuvre de l'Accord et obtenir les ressources financières nécessaires à son application. Je demande au Gouvernement de transition de définir précisément l'appui financier et technique qu'il attendra des partenaires, et j'exhorte les partenaires du Soudan à fournir l'assistance nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord par l'intermédiaire du Ministère des finances. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de la MINUATS, sont prêtes à soutenir la mise en œuvre de l'Accord, conformément au mandat de la Mission et à la demande des signataires de l'Accord.

49. Le deuxième anniversaire de la révolution de décembre 2018 a été marqué par la poursuite d'un fort mouvement de protestation de la population soudanaise. Si celui-ci n'est toujours pas représenté au sein des institutions de transition, ses partisans entendent néanmoins s'assurer que les revendications relatives à l'établissement d'une gouvernance démocratique dirigée par des civils, qui ont été formulées dès le début de la révolution, soient satisfaites. Les responsables soudanais des droits des femmes continuent de se mobiliser pour assurer une présence significative de ces dernières dans les organes décisionnels de transition et pour le respect des autres engagements en matière d'égalité des genres inscrits dans le document constitutionnel et dans l'Accord de Djouba.

50. L'escalade rapide des affrontements violents au Darfour en janvier 2021 montre les défis complexes auxquels doit faire face le Gouvernement de transition pour s'acquitter de ses responsabilités et de son engagement à protéger les civils et à étendre l'autorité de l'État à tout le Soudan. La paix au Soudan ne sera complète que lorsque tous les conflits auront pris fin. J'appelle les mouvements armés qui restent en dehors du processus de paix à s'engager dans des négociations qui conduiront à une paix durable et pleinement inclusive au Soudan.

51. Des mesures importantes ont été prises au niveau national pour faire avancer la question des droits des femmes soudanaises, conformément aux dispositions du document constitutionnel et de l'Accord de Djouba. Toutefois, les inquiétudes demeurent quant à la possibilité que les femmes soudanaises perdent ces acquis lors d'étapes clés de la transition, notamment en ne parvenant pas à atteindre la représentation minimale de 40 % au sein du Conseil législatif de transition et, plus généralement, à obtenir la parité au sein du Gouvernement et d'autres structures décisionnelles, y compris les organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord de paix. La question de la protection et de la sécurité des femmes au Darfour est très préoccupante, notamment au vu de la poursuite des violences sexuelles et fondées sur le genre. Le soutien de la communauté internationale au Gouvernement de transition sera essentiel pour permettre à celui-ci de tenir les engagements qu'il a pris dans son plan d'action national en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et pour faire progresser la participation pleine et entière des femmes à tous les aspects de la transition et renforcer les mécanismes de protection des femmes et des filles dans les zones touchées par le conflit.

52. Je prends note des efforts continus du Gouvernement de transition en faveur des réformes institutionnelles et des processus de responsabilisation. J'invite instamment le Gouvernement de transition à adopter une approche inclusive et participative de la justice et des réformes juridiques au Soudan, à inclure de manière significative les victimes et la société civile dans les processus de justice transitionnelle en cours et à donner la priorité à l'établissement de la confiance entre les autorités de l'État et les communautés.

53. Le rétablissement des relations avec les institutions financières internationales est une réussite pour le Gouvernement de transition et une étape importante sur la voie de l'allègement de la dette et de l'octroi de subventions pour financer les grandes infrastructures et d'autres projets de développement. La dette extérieure du pays s'élève à plus de 60 milliards de dollars, et l'allègement de cette dette ainsi que l'accès aux prêts étrangers sont généralement perçus comme le premier pas vers la reprise économique. J'appelle les partenaires du Soudan à injecter de nouveaux fonds internationaux par l'intermédiaire du Ministère des finances. Cette aide, conjuguée aux réformes mises en œuvre par le Gouvernement de transition, est essentielle à la stabilité économique du pays. Les réformes permettront de remédier aux distorsions structurelles de l'économie, de promouvoir la croissance, d'encourager l'investissement et de contribuer à la construction d'une économie prospère pour tous les Soudanais, en particulier les jeunes, les femmes et les communautés touchées par la guerre et la marginalisation. Entre-temps, la crise socioéconomique, exacerbée par la pandémie de COVID-19, continue d'accroître la pression qui pèse sur la population soudanaise et augmente le risque d'instabilité. J'encourage donc le Gouvernement de transition à poursuivre les réformes économiques essentielles qu'il a engagées, en s'attaquant notamment à l'unification des taux de change, ce qui permettra au Soudan de bénéficier pleinement du soutien offert par ses partenaires et les institutions financières internationales dans le cadre du programme d'aide aux familles soudanaises.

54. Je présente à nouveau mes sincères condoléances aux membres des familles des victimes des récentes violences survenues au Darfour et je souhaite un rétablissement complet à tous les blessés. Compte tenu de ces événements récents et inquiétants, et de l'expiration du mandat de la MINUAD à la fin de 2020, je demande instamment au Gouvernement de transition d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie nationale pour la protection des civils et de déployer rapidement une force de sécurité commune composée de forces gouvernementales et de mouvements armés signataires qui soit apte à protéger la population civile dans tout le Darfour. Le but ultime est de s'attaquer aux causes profondes de ces conflits afin que la présence de forces de protection ne soit plus nécessaire. Je demande instamment au nouveau Gouvernement de transition, au Conseil souverain et au Conseil législatif de transition, une fois que celui-ci sera formé, d'assumer cette responsabilité. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de la MINUATS, restent prêtes à aider le Gouvernement de transition à s'acquitter de cette responsabilité, et j'appelle le Gouvernement de transition nouvellement établi à formuler rapidement ses priorités en matière de protection et à préciser le soutien qu'il attendra des Nations Unies et de la communauté internationale.

55. Je reste également préoccupé par l'escalade des tensions entre le Soudan et l'Éthiopie au sujet de la région de Fachqa, située le long de leur frontière commune. Je demande instamment aux dirigeants de l'Éthiopie et du Soudan de désamorcer la situation, d'assurer la sécurité des habitants de la région et d'œuvrer à trouver une solution commune. Je continuerai pour ma part de réfléchir à des moyens de favoriser la désescalade et la résolution pacifique de ce différend.

56. Je remercie le Gouvernement de transition pour le soutien sans faille qu'il apporte à la MINUATS alors que celle-ci continue de renforcer sa présence au Soudan. Je demande instamment au Gouvernement de transition de finaliser l'accord sur le statut de la MINUATS dès que possible afin de faciliter le fonctionnement effectif de la nouvelle Mission. Enfin, je voudrais exprimer mon soutien à mon nouveau Représentant spécial, qui vient de prendre ses fonctions, ainsi qu'à tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies qui continue à soutenir le Soudan.

## Annexe

# Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour présenté en application de la résolution 2559 (2020)

## I. Introduction

1. La présente annexe est soumise en application de la résolution 2559 (2020), dans laquelle le Conseil a prié Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de tous les faits nouveaux pertinents concernant la réduction des effectifs et le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en annexe aux rapports réguliers sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). On trouvera dans la présente annexe un point sur le contexte et les progrès réalisés dans le cadre du retrait pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 janvier 2021.

## II. Le point sur le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

### A. Fermeture des sites et des installations

2. La fermeture des sites et installations répond à des considérations de sécurité et de faisabilité logistique. Le plan de retrait actuel prévoit la fermeture, en cinq phases, des 14 bases d'opérations au Darfour. Phase I : Saraf Omra (21 janvier) et Koutoum (3 février). Phase II : Khor Abeche (15 février), Menawachei (25 février), Kalma (11 mars) et Nyala II (13 mars). Phase III : Sortoni (28 mars), Golo (11 avril) et Nertiti (22 avril). Phase IV : Kass (5 mai), Taouïla (11 mai) et Zalingei (27 mai). Phase V : Changil Tobaya (5 juin) et à Kabkabiya (16 juin). La base logistique d'El-Fasher, dans le Darfour septentrional, sera fermée au cours de la période de liquidation, ainsi que les bureaux de Khartoum et de Port Soudan. Les sites doivent être fermés au rythme d'un toutes les deux semaines ou moins, en fonction de la taille et de la complexité des opérations à réaliser sur chaque site. La phase I est aujourd'hui terminée. Le personnel civil cessera ses fonctions à mesure que s'achèveront ses missions. Les fermetures de sites entraîneront des licenciements; seuls les éléments nécessaires au retrait et à la liquidation seront conservés. Le Représentant spécial conjoint pour la MINUAD et son adjointe ont quitté leurs fonctions au 31 janvier 2021, de même que le commandant de la force et le chef de la police civile. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan par intérim, M'Baye Babacar Cissé, sera responsable de l'Opération par intérim, tandis que le commandant adjoint de la force et le chef adjoint de la police civile assumeront le commandement et le contrôle du personnel en uniforme pendant la période de retrait.

### Coordination avec le Gouvernement et les populations locales

3. Dans sa résolution 2559 (2020), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement soudanais de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pendant le retrait et la liquidation de la MINUAD, afin d'assurer le retrait ordonné et sûr de la Mission.

4. La coordination avec le Gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État du Darfour est en cours. Le 18 janvier 2021, une réunion de haut niveau a été organisée avec le Gouvernement fédéral pour discuter des modalités de coopération et de



coordination, les représentants du Gouvernement réitérant leur détermination à faciliter le retrait de la MINUAD. Un accord de partage d'informations a été conclu en ce qui concerne les activités connexes et l'obtention de visas pour le personnel de la MINUAD. Au Darfour, la MINUAD collabore avec les comités techniques pour le Darfour septentrional, le Darfour méridional, et le Darfour central afin de coordonner toutes les activités de retrait.

5. Néanmoins, la MINUAD fait face à des difficultés en ce qui concerne la circulation des convois. Le 11 décembre 2020, un convoi reliant El-Fasher à Khartoum, qui transportait des fournitures destinées à la MINUATS, a été retenu plusieurs jours par des douaniers. Le 18 décembre, les autorités du renseignement militaire ont empêché un convoi de la MINUAD qui devait se rendre à El-Fasher de quitter la base d'opérations de Koutoum, dans le Darfour septentrional. Le convoi n'a pu partir que le 31 décembre, à l'issue de négociations avec les autorités fédérales et celles de l'État. De nouveau, le 15 janvier 2021, un convoi sous contrat de la MINUAD qui devait relier la base d'opérations de Khor Abeche dans le Darfour méridional a été arrêté par la police soudanaise et a reçu l'ordre de retourner à El-Fasher. Le 21 janvier, du matériel et des équipements appartenant aux contingents qui étaient transférés à la MINUATS ont été saisis et retenus pendant plusieurs jours par la douane du Darfour septentrional. Ces incidents ont entraîné des pertes financières et des retards dans la conduite d'activités essentielles au retrait de la MINUAD.

6. Dans certains cas, la population et les autorités locales se sont opposées au retrait de matériel ou d'équipements, en insistant pour que ceux-ci soient laissés à leur usage. La vente de ferraille et d'autres produits aux entrepreneurs locaux, qui est exigée par le Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, se heurte également à l'opposition de certaines populations et autorités locales.

#### **Utilisation finale des sites à des fins civiles**

7. Dans sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUAD et au Gouvernement soudanais de finaliser rapidement un accord-cadre révisé qui garantisse, entre autres, le principe de l'utilisation finale civile des sites et des biens de la MINUAD remis au Soudan. Le Gouvernement s'est officiellement engagé à utiliser les sites et installations remis pour la santé, l'éducation et d'autres services sociaux, et des discussions sont en cours concernant le projet d'accord-cadre. Il a été proposé que les bases d'opérations accueillent des établissements d'enseignement, des centres de santé et d'aide humanitaire, des centres de formation professionnelle pour les femmes et les jeunes, et des centres de soins vétérinaires. Il incombera principalement aux gouvernements des États du Darfour de veiller à ce que ces propositions se concrétisent pleinement. Les installations de Saraf Omra hébergeront un centre de formation professionnelle, tandis que le site de Koutoum accueillera, d'une part, l'université d'El-Fasher, d'autre part, des centres communautaires, l'un offrant des services vétérinaires, l'autre des formations à destination des femmes et des jeunes.

## **B. Conditions de sécurité dans la perspective du retrait**

### **Faits nouveaux**

8. De manière générale, les conditions de sécurité demeurent incertaines dans la perspective du retrait de la MINUAD. Depuis le 7 décembre 2020, des manifestations, essentiellement pacifiques, ont lieu devant des bases d'opérations de la MINUAD, contre le retrait de la Mission, et des pétitions sont reçues en ce sens, notamment de personnes déplacées qui s'inquiètent pour leur sécurité après le retrait. L'une d'entre elles, qui s'est tenue au camp de Kalma, dans le Darfour méridional, a duré quatre

semaines. Parmi les autres sites concernés figurent ceux de Kabkabiya et de Changil Tobaya, dans le Darfour septentrional, de Kass, dans le Darfour méridional, et de Nertiti et Zalingei, dans le Darfour central.

9. D'anciens membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national et d'anciens sous-traitants ont également manifesté pour demander le versement d'allocations et de prestations. Un long sit-in a ainsi été organisé à la base logistique d'El-Fasher, et la base d'opérations de Changil Tobaya a été le théâtre d'une manifestation d'anciens sous-traitants indépendants, entre autres. L'Opération traite ces problèmes au cas par cas, tout en surveillant leurs implications en matière de sécurité et leur impact sur les opérations de la MINUAD, les manifestants ayant parfois bloqué les portes de certains locaux, perturbant ainsi les activités normales de la Mission.

10. Depuis le 31 décembre 2020, le Gouvernement soudanais a répondu à la nécessité de protéger les locaux et les ressources de la MINUAD en déployant des forces conjointes. Au sein de l'Opération, les membres du personnel en tenue toujours présents sur les sites se concentrent sur la protection des installations et des équipements de la MINUAD jusqu'à la date de leur rapatriement.

#### **Attaques impliquant le personnel et les installations de l'ONU**

11. Les actes criminels visant le personnel et les locaux de la MINUAD se sont multipliés pendant la période de retrait. Ont notamment été constatés des vols à main armée, des détournements de voitures, des intrusions et des vols. Le 20 décembre 2020, des individus armés ont détourné un véhicule de la MINUAD sous la menace d'une arme à feu à El-Fasher, dans le Darfour septentrional. Le 22 décembre 2020, deux membres du personnel de l'ONU ont été dévalisés et un véhicule de l'ONU a été volé à Kabkabiya, dans le Darfour septentrional. Le 6 janvier 2021, un câble électrique alimentant le circuit d'éclairage du périmètre de sécurité du camp géant de la MINUAD à Zalingei a été coupé et la clôture endommagée lors d'une tentative d'intrusion. Le 3 février, des personnes ont tenté de pénétrer par la force dans ce même camp afin d'obtenir une indemnisation pour des accidents de la route impliquant des véhicules de la MINUAD. Deux jours plus tard, un groupe de 150 personnes a bloqué un convoi logistique pour des revendications similaires.

12. Il est à craindre que ces incidents s'aggravent à mesure que le retrait progresse. Dans certains cas, lorsque des populations ou des autorités locales s'opposent au retrait d'équipements lors de la fermeture d'une base d'opérations, la conclusion d'un accord entre les communautés locales, les autorités de l'État et la MINUAD peut s'avérer nécessaire pour garantir un transfert sans heurts.

#### **Unité de gardes des Nations Unies**

13. Par sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé, pour la durée du retrait et de la liquidation de la MINUAD, le maintien d'une unité de gardes composée d'effectifs existants de l'Opération. Pendant une grande partie de la phase de retrait, jusqu'au 30 juin 2021, le personnel en tenue des contingents continuera d'assurer la sécurité du personnel de la Mission, des installations et des biens sur chaque site. L'Unité de gardes aura pour mission principale d'assurer la protection du personnel, des installations et des biens de la plateforme logistique d'El-Fasher, et de fournir une escorte si nécessaire. Les détails concernant la taille et le concept des opérations de l'Unité font actuellement l'objet d'une réflexion, étant entendu que la responsabilité première de la protection du personnel, des locaux et des biens de la MINUAD incombe au Gouvernement soudanais.

### C. Transfert des tâches à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

14. Dans sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a réitéré sa demande de veiller à ce que la transition de la MINUAD à la MINUATS soit graduelle, échelonnée et efficace. L'Opération a continué de se coordonner étroitement avec la MINUATS, notamment au moyen de réunions hebdomadaires au niveau opérationnel, afin de tenir compte de la mise en place progressive de la MINUATS. Un cadre commun a été adopté qui recense les activités prioritaires à transférer de la MINUAD à la MINUATS dans trois grands domaines de travail : l'appui politique au Soudan dans sa quête d'un règlement politique durable, la consolidation de la paix et les préoccupations en matière de protection. Une plateforme en ligne a été créée pour permettre à la MINUAD de communiquer à la MINUATS et à l'équipe de pays des Nations Unies des informations dans ces domaines. Une équipe composée de représentants de la MINUAD, de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies a été créée pour aider l'équipe de pays des Nations Unies à superviser l'achèvement des activités résiduelles, notamment les projets bénéficiant du soutien des équipes chargées de la liaison avec les États, et pour faciliter le transfert de connaissances à la MINUATS.

### III. Aspects financiers

15. Dans sa résolution [74/261 C](#) et sa décision [74/571](#), ainsi que dans sa résolution [75/251](#), l'Assemblée générale, a autorisé le Secrétaire général à engager pour la MINUAD des dépenses d'un montant maximum de 240,2 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020, et de 198,8 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

16. Au 9 février 2021, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 308,4 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 3 173,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2020, de même que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, conformément à l'échéancier trimestriel.

### IV. Observations

17. Alors que le retrait de la MINUAD se poursuit, la tâche qui nous attend est grande. La taille de l'Opération, tant en termes d'effectifs que de biens, ainsi que son empreinte géographique et les obstacles logistiques qui en résultent, dressent un tableau complexe en vue du retrait et de la liquidation de la Mission. Les risques liés à ces processus sont encore accrus par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

18. Par ses réalisations, l'Opération a démontré sa capacité à mener à bien cette tâche dans les délais impartis. Elle est aidée en cela par une planification précoce, entreprise en prévision de la décision du Conseil de sécurité de mettre fin au mandat, et je salue les efforts de l'Opération à cet égard.

19. La coopération avec les autorités soudanaises pendant le reste du processus sera essentielle, et je suis reconnaissant au Gouvernement de transition pour la volonté dont il fait preuve s'agissant de faciliter le retrait sûr et ordonné de la Mission. Je reste néanmoins préoccupé par les résistances rencontrées au niveau local, y compris, dans certains cas, de la part des autorités des États. J'encourage la MINUAD et le

Gouvernement de transition à finaliser rapidement l'accord-cadre, et j'invite le Gouvernement à user de son influence à tous les niveaux pour que le retrait puisse se faire dans les délais et conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies.

20. La MINUAD et la MINUATS continueront de se coordonner et de coopérer étroitement de manière à préserver les connaissances et l'expérience acquises par la MINUAD au cours de ces 13 dernières années qu'elle a passées à aider le peuple soudanais.

21. Alors que la Mission a achevé son mandat avec succès et que son retrait est en cours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Représentant spécial conjoint pour le Darfour par intérim, Jeremiah Mamabolo, pour le rôle moteur qu'il n'a cessé de jouer, ainsi qu'aux autres membres de la direction et du personnel de la MINUAD, pour le travail inlassable qu'ils ont accompli en faveur de la paix au Darfour. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à l'équipe de pays des Nations Unies et à nos partenaires – l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et les organismes humanitaires – pour le précieux soutien qu'ils ont apporté à la réalisation de nos objectifs communs.

---